

## Conférence de presse sur l'initiative populaire « Mieux vivre à la retraite »

L'initiative proposant l'introduction d'une 13<sup>e</sup> mensualité pour l'AVS est une réponse au soutien des travailleuses et travailleurs qui ont contribué de manière significative à la croissance de notre pays et qui aujourd'hui, pour diverses raisons, perçoivent une rente de vieillesse insuffisante lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite. Actuellement, la rente mensuelle moyenne en Suisse est de 1800 francs, tandis que le maximum pour ceux qui ont régulièrement cotisé à l'AVS est de 2450 francs.

Notre système de retraite repose sur le principe de solidarité. Dans ce contexte, l'augmentation des rentes AVS pour tous ne devrait pas être considérée comme un problème, puisque les revenus plus élevés contribuent de manière significative au financement de l'AVS. Un autre aspect important concerne le rendement des caisses de pension : on a vu, en effet, les rentes LPP diminuer au fil du temps pour les futurs retraités.

Il est indéniable que le système de prévoyance, basé sur les deux piliers, est actuellement sous pression. Ainsi, l'initiative se positionne comme une réponse aux fragilités de ce système, offrant des solutions concrètes à ceux qui sont actuellement à la retraite et cherchent des réponses au niveau politique. Un autre élément en faveur de l'initiative concerne l'augmentation constante du coût de la vie, causée par la hausse des loyers et des primes d'assurance-maladie, qui met gravement en danger les futurs retraités, leur faisant perdre à la fin de l'année, en termes de pouvoir d'achat, l'équivalent d'une rente mensuelle entière.

Aujourd'hui, nous voulons apporter une réponse claire à un problème objectif. Nous cherchons à garantir des conditions adéquates pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs qui risquent autrement de prendre leur retraite dans des conditions précaires.

Je rappelle en outre qu'en raison de l'inégalité des salaires, les femmes subissent une inégalité des rentes (*gender pension gap*) de 37 %. Cela les rend encore plus vulnérables à la pauvreté. La treizième rente AVS est également une réponse concrète à ce problème.

**Avec cette initiative, on entend atteindre l'objectif de reconnaître aux retraitées et retraités, actuels et futurs, la dignité d'une rente adéquate qui ne les oblige pas à demander des aides à l'État ou, pire encore, quitter le pays qu'ils ont contribué à construire.**

Giorgio Fonio

Secrétaire régional OCST et conseiller national